Certificat d'études primaires.

Numéro d'inventaire : 2011.02371 Auteur(s) : Yvonne Marie Allizard Type de document : diplôme

Éditeur : Académie de Paris (Paris)

Imprimeur : Desfossés (E.)

Date de création : 1941

Description : Feuille de papier. Texte imprimé dans un cadre ornemental noir. Mentions

manuscrites à l'encre noire.

Mesures: hauteur: 332 mm; largeur: 264 mm

Notes: Diplôme de C.E.P délivré le 12 juin 1941. Voir dossier de donateur n° 46.

Mots-clés : Certificat d'Études Primaires **Filière** : École primaire élémentaire

Niveau : Cours supérieur Nom de la commune : Paris Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 Mention d'illustration

ill

Lieux: Paris, Paris

1/2



Adj. 1933. — 8° Lot. — N° 8447.

ACADÉMIE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ de de la SEINE PARIS INSTRUCTION PUBLIQUE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES L'Inspecteur Général de l'Instruction Publique chargé de l'Administration de l'Enseignement primaire de la Seine, Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 et l'article 3 de la loi du 30 octobre 1886; Vu la loi du 11 janvier 1910; Vu le décret du 27 juillet 1882; Vu les arrêtés des 24 juillet 1888 (titre IV, chapitre II), 29 décembre 1891, 31 juillet 1897, 8 août 1903, 27 juillet 1908, 19 juillet 1917 et l'arrêté du 23 mars 1938; Vu la loi du 12 juillet 1940; Vu l'arrêté du 12 août 1940; Vu l'arrêté du 14 septembre 1940; Vu le procès-verbal de l'examen subi par Melle Allizard Gronne Marie. dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés; Vu le certificat en date du 12 Juin 19 H.J. par lequel la Commission cantonale du Mimerrondissement de Garis siégeant pour la session de juin 1941 atteste que Mademoiselle Ellizard gronne, Marie née le 5 Avil 1929 à Phris seme aux département de la Seine a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'études primaires. Délivre à Mademoiselle Allizard gronne, Marie le présent Certificat d'études primaires élémentaires pour servir et valoir ce que de droit. Paris, le 12 Juin 19.41 SIGNATURE DE LA TITULAIRE : Pour L'Inspecteur Général, L'Inspect CALL de l'Enseignement Primaire délégué, y Allizard (1) Paris : du
Banlieue : de. e arrondissement de Paris.